

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 14 avril 2017	N° 2017-191

Convocation du 7 avril 2017

Aujourd'hui vendredi 14 avril 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET
Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Arnaud DELLU
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX
Mme Martine JARDINE à M. Jean TOUZEAU
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
M. Pierre LOTHAIRE à M. Jean-Louis DAVID
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain DAVID à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h20
M. Franck RAYNAL à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 12h10
Mme Brigitte TERRAZA à M. BOURROUILH-PAREGE jusqu'à 10h15
Mme Anne WALRYCK à M. Dominique ALCALA jusqu'à 10h20
Mme Josiane ZAMBON à Mme Andréa KISS à partir de 12h20
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h55
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h00
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON à partir de 11h10
M. Marik FETOUH à M. Fabien ROBERT à partir de 12h10
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 10h40
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Yohan DAVID jusqu'à 11h45
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h30
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO à partir de 11h55
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF jusqu'à 10h35
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL jusqu'à 10h00
Mme Marie RECALDE à M. Jacques GUICHOUX à partir de 11h10
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 10h50
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 11h45
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h20
M. Thierry TRIJOULET à M. Michel VERNEJOUL à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER à partir de 12h25

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 14 avril 2017	Délibération
	Direction générale Mobilité Direction du réseau transports urbains	N° 2017-191

Réseau TBM - Desserte de la Foire internationale de Bordeaux du 20 au 28 mai 2017 - Conventions de partenariat - Décision - Autorisation

Monsieur Christophe DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Mesdames, Messieurs

La liaison directe gare Saint-Jean / Parc des expositions par les transports en commun a été mise en place par la Communauté urbaine depuis 1996 à l'occasion de la « Foire internationale de Bordeaux », puis reconduite chaque année depuis cette date.

Depuis la mise en service du tramway (lignes A, B, C) le trajet de cette navette s'effectuait entre la place des Quinconces et le Parc des expositions.

En raison de l'extension du réseau tramway (ligne C aux Aubiers), cette navette spécifique avait été supprimée, la liaison directe avec le Parc des Expositions étant assurée par les lignes existantes du réseau TBM (Transports Bordeaux Métropole), notamment la Lignes 14 qui faisait l'objet d'un renforcement à l'occasion de cette manifestation.

L'extension de la ligne C du tramway mise en place le 24 janvier 2015 jusqu'au Parc des expositions assure désormais la desserte de la Foire internationale de Bordeaux avec des renforts d'offre prévus dans le cadre du contrat de délégation de service public en date du 19 novembre 2014 et notamment de son annexe 1.2.2.

De plus, et afin de limiter les démarches pour les visiteurs de la foire, cette desserte par les transports en commun est complétée par une convention de partenariat entre la Société par action simplifiée « Congrès et expositions de Bordeaux », la société Kéolis Bordeaux Métropole et Bordeaux Métropole, permettant de proposer aux usagers une tarification globale.

Ces deux points sont détaillés ci-après :

1) Desserte de la Foire internationale de Bordeaux

La desserte de la foire internationale est prévue dans le cadre du contrat de délégation de service public conclu avec Keolis Bordeaux Métropole (cf annexe 1 à la convention).

Ces renforts, modifiés en fonction des retours d'expérience de l'année précédente, de la mise en service d'une antenne tram C à Blanquefort, du calendrier et des spécificités de l'édition 2017 de la Foire internationale, sont les suivants (cf. annexe 2 à la convention) :

- mise en place de renforts le lundi 22 mai (journée des seniors) : renforts sur le tram C entre Cracovie et le Parc des expositions afin de porter jusqu'à 5'/10' la fréquence sur ce tronçon de 10h à 21h ;
- mise en place de renforts les samedis pour atteindre une fréquence sur le tram C de 5'/10' de 10h00 à 21h entre Cracovie et Parc des expositions ;
- mise en place des renforts les dimanches et jours fériés sur le tram C entre Cracovie et le Parc des expositions pour atteindre une fréquence de 10' de 10h à 13h30 et de 5'/10' de 13h30 à 20h.

Il convient également de noter que le tram C fera l'objet de renforts lors de la nocturne du mercredi 24 mai (fréquence portée à 10' de 20h à la fin de service et injection de 2 rames supplémentaires pour assurer la sortie du feu d'artifice).

En complément, les lignes tram A, B et C circuleront jusqu'à 1h du matin et les P+R seront ouverts une heure plus tard.

2) Convention de partenariat entre Bordeaux Métropole, la SAS Congrès et expositions de Bordeaux et la société Kéolis Bordeaux Métropole

Afin que la meilleure attractivité possible pour les transports en commun soit assurée à l'occasion de cette manifestation, un partenariat a été réalisé entre la SAS Congrès et expositions de Bordeaux, la société Kéolis Bordeaux Métropole et Bordeaux Métropole.

Le titre « ticket foire » est reconduit : il permet la libre circulation une journée sur le réseau et l'accès aux parcs relais ainsi que l'entrée à la foire pour la même journée.

Ce titre sera vendu 8,00 € (valeur d'entrée à la foire) dans les espaces-accueil du réseau TBM (Gambetta, Quinconces, Saint-Jean et Buttinière) ainsi que sur la e-boutique TBM.

En outre, ce titre est également disponible sur les distributeurs automatiques de titres.

Dans ce cadre, Congrès et expositions de Bordeaux s'engage à mettre à la disposition de la société Kéolis Bordeaux Métropole un volume de 3000 entrées à la Foire. Ces billets seront délivrés à l'entrée de la manifestation, sous forme de contremarques, sur présentation du titre TBM « ticket foire » qui devra avoir été préalablement validé sur le réseau le jour même.

Les recettes des 3000 premières ventes du « ticket foire » sont totalement affectées aux recettes du réseau métropolitain de transports en commun.

Les recettes supplémentaires sont affectées pour moitié aux recettes du réseau et pour moitié au comité des expositions.

En matière de communication, la société Kéolis Bordeaux Métropole prendra en charge l'ensemble des frais de communication liés à cette opération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article 5217-2

VU la délibération n°2014/0595 du 31/10/2014 approuvant la convention de délégation de service public,

VU la convention de délégation de service public de transports urbains signée le 19 novembre 2014,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QU'il convient d'assurer le renforcement de la desserte de la « Foire internationale de Bordeaux » (édition 2017) par le réseau TBM,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le renforcement du réseau de transport, tel que décrit ci-dessus.

Article 2 : de mettre en place d'un titre spécifique dénommé « ticket foire » d'une valeur de 8,00 €.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée.

Article 4 : de préciser, d'une part, que la dépense est prévue dans la contribution forfaitaire versée à l'exploitant TBM et sera imputée sur le budget annexe transports 2017 – chapitre 604 – article 604, et d'autre part, que la recette est prévue dans le cadre des recettes versées par l'exploitant et sera imputée sur le budget annexe des transports 2017 – chapitre 70 – article 7061.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 14 avril 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 20 AVRIL 2017	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 20 AVRIL 2017	le Vice-président,
	Monsieur Christophe DUPRAT